

UFR INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT
UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES EVOLUTIONS
DU DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE - GEREDIC EA 3180

GUERRE AERIENNE

et

droit international humanitaire

sous la direction d'ANNE-SOPHIE MILLET-DEVALLE

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

Alors que les opérations aériennes sont déterminantes dans la plupart des conflits armés contemporains, le droit qui leur est applicable est révélateur des réticences des puissances militaires à limiter l'usage de l'arme aérienne par des règles spécifiques et adaptées tant aux moyens qu'aux méthodes de guerre. Le droit international humanitaire n'en présente pas moins une forte densité dans la guerre aérienne et une nécessaire fluidité, dans un contexte de développements techniques et d'évolution du cadre stratégique. Les Actes du colloque organisé par le laboratoire GEREDIC (Groupement d'Etudes et de recherches sur le Droit International et Comparé - EA 3180) de l'UFR Institut du Droit de la Paix et du Développement (IDPD) de l'Université Nice Sophia Antipolis analysent les interrogations multiples sur la conformité de l'emploi de l'arme aérienne au droit international humanitaire illustrées par l'opération multilatérale menée en 2011 en Libye pour protéger la population civile, ou encore, plus récemment, par les opérations consistant à fournir un appui aérien aux forces irakiennes contre Daech.



INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX
ET DU DEVELOPPEMENT
UNIVERSITE DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS

Avenue du Doyen L.Trotabas
06050 Nice Cedex 1 - France
Téléphone: 00 33 04 92 15 71 94
Télécopie: 00 33 04 92 15 71 97
Site web: www.unice.fr/idpd